

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AXCELA

Version	1.1 / FR
Date de révision	19.08.2013
Date d'impression	12.11.2014

---

**1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom de la substance : AXCELA

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Molluscicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société	: Lonza Ltd Muenchensteinerstrasse 38 CH-4002 Basel, Switzerland Téléphone: +41 61 316 81 11
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	: prodinfo@lonza.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)

---

**2. Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

67/548/CEE / 1999/45/CE

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens des Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

AXCELA

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon les Directives CE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### Conseils de prudence

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 : Porter des gants de protection.

67/548/CEE / 1999/45/CE

#### Phrase(s) S

- S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
- SPe 6 : Pour protéger (les oiseaux/les mammifères sauvages), récupérer tout produit accidentellement répandu.

## 2.3 Autres dangers

Conseils généraux : Pas d'information disponible.

---

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Substances / Mélanges : Mélange

AXCELA

## Composants dangereux

### 2,4,6,8-tétraméthyl-1,3,5,7-tétraoxacyclooctane

No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
108-62-3 (37273-91-9, 9002-91-9)	203-600-2	Flam. Sol.; 2; H228 Acute Tox.; 3; H301  F, Xn; R11, R22	env. 3 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation : Pas de précautions spéciales requises.
- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau, Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

AXCELA

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections**

- Conseils supplémentaires : Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

**7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans le conteneur d'origine.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

AXCELA

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

---

**8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : Matière appropriée : Caoutchouc nitrile  
Temps de pénétration : > 480 min  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

---

**9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Forme : granulés
- État physique : solide
- Couleur : bleu
- Odeur : inodore
- pH : 6,9
- Point/intervalle de fusion : non applicable

**AXCELA**

Point/intervalle d'ébullition	:	non applicable
Inflammabilité	:	pas facilement inflammable Méthode: Inflammabilité (solides)
Masse volumique apparente	:	0,84 g/ml
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble
Auto-inflammabilité	:	299 °CTempérature d'auto-inflammabilité Méthode: Température relative d'inflammation spontanée pour les solides

**9.2 Autres informations**

donnée non disponible

---

**10. Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Stable dans des conditions normales.

**10.4 Conditions à éviter**

donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

AXCELA

---

**11. Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale (DL50)	:	> 2 000 mg/kg Espèce: rat Méthode: OCDE Ligne directrice 423
Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50)	:	> 2 000 mg/kg Espèce: rat Méthode: OCDE Ligne directrice 402
Irritation de la peau	:	non irritant Espèce: lapin Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Irritation des yeux	:	légèrement irritant Espèce: lapin Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation	:	non sensibilisant Espèce: cochon d'Inde Essai de Maximalisation Méthode: OCDE Ligne directrice 406

---

**12. Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Comportement dans les compartiments de l'environnement : donnée non disponible

AXCELA

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

**12.6 Autres effets néfastes**

Conseils supplémentaires : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

---

**14. Informations relatives au transport**

**IATA** Marchandise non dangereuse

**14.1 Numéro ONU** : non applicable  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : non applicable  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : non applicable  
**14.4 Groupe d'emballage** : non applicable  
**14.5 Dangers pour l'environnement** : non

**IMDG** Marchandise non dangereuse

**14.1 Numéro ONU** : non applicable  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : non applicable  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : non applicable  
**14.4 Groupe d'emballage** : non applicable  
**14.5 Dangers pour l'environnement** : Polluant marin: non



AXCELA

<b>ADR</b>		:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU</b>	:	non applicable
<b>14.2</b>	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	non applicable
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	non applicable
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage</b>	:	non applicable
<b>14.5</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>RID</b>		:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU</b>	:	non applicable
<b>14.2</b>	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	non applicable
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	non applicable
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage</b>	:	non applicable
<b>14.5</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>DOT</b>		:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU</b>	:	non applicable
<b>14.2</b>	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	non applicable
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	non applicable
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage</b>	:	non applicable
<b>14.5</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>TDG</b>		:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1</b>	<b>Numéro ONU</b>	:	non applicable
<b>14.2</b>	<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	non applicable
<b>14.3</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	non applicable
<b>14.4</b>	<b>Groupe d'emballage</b>	:	non applicable
<b>14.5</b>	<b>Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	:	aucun(e)
<b>14.7</b>	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	:	non applicable

AXCELA

---

**15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non demandé

---

**16. Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H228  
H301

Matière solide inflammable.  
Toxique en cas d'ingestion.

**Texte complet pour phrases R**

R11  
R22

Facilement inflammable.  
Nocif en cas d'ingestion.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.